

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 15 août 2017, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Absent : Yvan Charest

Assistance : 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Moreau, maire suppléant et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2017.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juin 2017.
4. Régularisation de la dérogation mineure au lot 4 109 167, sis au 2^{1^{er}} rang, pour une marge avant inférieure à 30 mètres.
5. Avis de motion règlement 2017-322 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes(RHSPPPP).
6. Premier projet de règlement 2017-322 : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes(RHSPPPP).
7. Avis de motion règlement 2017-323 autorisant la conclusion d'une entente au niveau de la cour municipale et modifiant l'entente existante.

8. Premier projet règlement 2017-323 autorisant la conclusion d'une entente au niveau de la cour municipale et modifiant l'entente existante.
9. Mandat à la MRC pour une intervention pour entretien ou aménagement de cours d'eau municipaux.
10. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Colloque de zone.
11. Période de questions.
12. Fermeture de la séance.

17-08-8326

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

17-08-8327

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 Juillet 2017 tel que présenté.

Adoptée

17-08-8328

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2017.

Les journaux des déboursés numéro 652 au montant de 10 995,75\$, le numéro 653 au montant de 1 203,11\$ le numéro 654 au montant de 27 490,66\$, le numéro 655 au montant de 5 451,27\$, le numéro 656 au montant de 4 820,49\$, le numéro 657 au montant de 0,10\$ et le journal des salaires au montant de 11 633,96\$ pour le mois de JUIN 2017 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 20 259,20\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 juin 2017 soit et est déposé.

Adoptée

17-08-8329

RÉGULARISATION DE LA DÉROGATION MINEURE AU LOT 4 109 167, SIS AU 2, 1^{er} RANG, POUR UNE MARGE AVANT INFÉRIEURE À 30 MÈTRES.

CONSIDÉRANT QUE le lot fait l'objet d'une dérogation mineure quant à l'implantation d'une écurie à 16,76 mètres de la ligne, soit inférieure à 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE suite au certificat de localisation, la distance réelle s'avère 16,14 mètres de la ligne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme émette un avis favorable;

IL EST RÉSOLU par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de régulariser la situation en octroyant une dérogation mineure au lot 4 109 167 pour un bâtiment implanté à moins de 30 mètres de la marge avant soit à 16,14 mètres.

Adoptée

17-08-8330

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-322 : RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES (RHSPPPP).

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'il sera présenté à une séance ultérieure le règlement 2017-322 ayant pour objet l'adoption d'un règlement harmonisé sur la sécurité et la protection des personnes (RHSPPPP).

17-08-8331

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-322 : RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES (RHSPPPP).

ATTENDU QU'en juin 2007, la MRC de Lotbinière s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique lors de la signature de l'entente relative à la fourniture de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un comité de travail temporaire a été créé pour l'élaboration d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés (RHSPPPP);

ATTENDU QUE chacune des Municipalités de la MRC de Lotbinière doit adopter ce projet de règlement harmonisé; ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Apollinaire ont pris connaissance du projet de règlement proposé par le comité de travail, par les résolutions nos 17133-02-2017 et 17252-06-2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin D'adopter le projet de règlement 2017-322 intitulé : règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes (RHSPPPP).

Adoptée

17-08-8332

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-323 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AU NIVEAU DE LA COUR MUNICIPALE ET MODIFIANT L'ENTENTE EXISTANTE.

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'il sera présenté à une séance ultérieure le règlement 2017-323 autorisant la conclusion d'une entente au niveau de la cour municipale et modifiant l'entente existante.

17-08-8333

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-323 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE AU NIVEAU DE LA COUR MUNICIPALE ET MODIFIANT L'ENTENTE EXISTANTE.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Mathieu Bibeau lors de la séance du Conseil tenue le 15 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Brigitte Poulin, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le projet de règlement 2017-323 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué ainsi qu'il suit;

ARTICLE 1

La municipalité de Dosquet autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2

L'entente est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 3

Le maire est autorisé à signer ladite entente.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

17-08-8334

MANDAT À LA MRC POUR UNE INTERVENTION POUR ENTRETIEN OU AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE mandater Stéphane Breton du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière à faire le nécessaire afin d'intervenir pour entretenir ou aménager la Rivière aux Pins située sur notre territoire.

Adoptée

17-08-8335

COLLOQUE DE ZONE.

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à l'inscription de Jolyane Houle, directrice générale, et Lucie Boucher, directrice générale par intérim, au colloque de zone qui aura lieu le 14 septembre prochain.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : Rien.
- 2) Service incendie : Les pompiers sont sortis pour un feu d'automobile.
- 3) Colloque de zone : Rés. 17-08-8335.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune.

17-08-8336

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h17.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire suppléant

Directrice générale